

FICHE D'INFORMATION DE MATÉRIAU DE SÉCURITÉ

Section 1. Produit chimique et identification de l'entreprise

Nom du produit:	Poudre chimique ABC pour extincteurs
Équivalent:	Poudre chimique à usage multiple (CH550, F15, F18)
Manufacturier:	AMEREX CORPORATION
Site Internet:	www.amerex-fire.com
Adresse:	7595 Gadsden Highway, C.P. 81 Trussville, AL 35173-0081
Téléphone:	(205) 655-3271
Contacts en Cas d'urgence:	Chemtrec 1-800-424-9300 ou (703) 527-3887
Date de Révision:	Mars, 2012

Section 2. Identification des risques et vue d'ensemble de la situation d'urgence

Produit dangereux: poudre très fine, jaune claire et inodore.

Mise en garde et symptômes: Irrite le système respiratoire, les yeux et la peau. Les symptômes peuvent comprendre une toux, un souffle court et l'irritation des poumons, des yeux et de la peau. Même s'il est peu probable, l'ingestion de ce produit peut causer des crampes, des nausées et de la diarrhée.

Liste des ingrédients actifs:

Ingrédients	OSHA PEL	ACGIH TLV	DFG MAK *
Phosphate d'ammonium	PNOC** Poussière totale, 15 mg/m ³ Fraction Respirable, 5 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 10 mg/m ³ Fraction respirable, 3 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 4 mg/m ³ Fraction respirable, 1.5 mg/m ³
Sulfate d'ammonium	PNOC** Poussière totale, 15 mg/m ³ Fraction Respirable, 5 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 10 mg/m ³ Fraction respirable, 3 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 4 mg/m ³ Fraction respirable, 1.5 mg/m ³
Mica	6 mg/m ³	3 mg/m ³	NR
Terre à foulon	PNOC** Poussière totale, 15 mg/m ³ Fraction Respirable, 5 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 10 mg/m ³ Fraction respirable, 3 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 4 mg/m ³ Fraction respirable, 1.5 mg/m ³
Huile de silicone	NR***	NR	NR

Carbonate de calcium	PNO ^C ** Poussière totale, 15 mg/m ³ Fraction Respirable, 5 mg/m ³	PNO ^C ** Poussière totale, 15 mg/m ³ Fraction Respirable, 5 mg/m ³	-----
Silice amorphe	143 mg/m ³ <u>80 mg/m³</u> ou % SiO ₂	10 mg/m ³	4 mg/m ³
Pigment jaune 14	NR	NR	NR

*Limites de réglementation allemande **PNO^C = Particules pas autrement classifiées (ACGIH) et connues comme particules non réglementées (OSHA) *** NR = Non réglementé. Toutes les valeurs proviennent de concentrations pesées durant une période d'environ 8 heures

Symboles des risques: SIMDUT (Système d'identification des matières dangereuses utilisées au travail)

D2B Ce produit peut irriter les yeux, la peau ou les membranes muqueuses.

Section 3. Information/Composition ou Ingrédients

Nom/Composé	Poids %	CAS #
Mono d'ammoniac de phosphate et Sulfate d'ammonium	> 94	7722-76-1 7783-20-2
Terre à foulon silicate d'aluminium et de potassium	< 3	8031-18-3
Mica silicate d'aluminium et de potassium	1-2	12001-26-2
Huile de silicium Hydrogène méthylique polysiloxane	<1	63148-57-2
Carbonate de calcium	<1	1317-65-3
Silice amorphe Précipité zéolite synthétique	<1	112926-00-8
Pigment jaune 14 – teint di-azo	<1	5468-75-7

Section 4. Mesures de Premiers Soins

Exposition des yeux: Rincez immédiatement et abondamment les yeux à l'eau claire. Si l'irritation persiste ou que la visibilité change, consultez un médecin.

Exposition de la peau: En cas de contact, lavez la peau abondamment avec de l'eau et du savon. Consultez un médecin si l'irritation persiste.

Inhalation: Amenez la victime à l'air frais s'il y a difficulté respiratoire ou si la victime est en détresse.

Ingestion: Si la victime est consciente, donnez-lui 2 à 3 verres d'eau et ne faites pas vomir. Consultez immédiatement un médecin. Ne laissez pas la victime sans attention. Afin d'éviter l'aspiration du produit avalé, placez la victime sur le côté avec la tête plus basse que la taille. Si la victime vomit et qu'elle est consciente, faites-lui prendre de l'eau afin de diluer le produit chimique.

Problèmes médicaux pouvant s'aggraver s'il y a exposition: les problèmes chroniques de respiration tels que, l'asthme, l'emphysème, ou la bronchite peuvent être aggravés par l'inhalation du produit. Le contact avec la peau peut aggraver les maladies de la peau. La surexposition à ce produit peut être la cause de pneumonies (maladies pulmonaires).

Section 5. Mesure pour combattre un incendie

Général: non combustible et ininflammable – le produit sert d'extinction.

Incendie inhabituel/Risque d'explosion: Dans un incendie, ce produit peut se décomposer, détruire les oxydes de soufre et de carbone. (Voir Section 10).

Insensible à des impacts mécaniques ou à des écoulements statiques.

HMIS Classification des risques:

Santé = 1, inflammable = 0, réactivité = 0, équipement de protection personnelle: ½ masque APR avec cartouches HEPA (voir Section 8).

Section 6. Mesures à prendre en cas d'accidents

Enlevez le produit en vous servant d'une balayette ou d'une vadrouille humide afin de créer le minimum de poussière. Portez les protections respiratoires adéquates.

Disposez dans un sac ou dans un conteneur. Si le produit est usagé et/ou contaminé, utilisez un EPP approprié à la mixture. Évitez que le produit ne puisse entrer dans les réservoirs d'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Évitez l'exposition des yeux ou du système respiratoire. Portez l'EPP approprié lorsque vous manipulez ou réparez l'équipement et lavez-vous minutieusement après l'utilisation (voir Section 8). Conservez le produit dans son contenant d'origine ou dans un extincteur. Les contenants peuvent être sous pression – Inspectez périodiquement l'extincteur afin d'assurer l'intégrité du contenant et d'éviter la rouille.

Section 8. Contrôles à l'exposition / protection personnelle

L'échappement des gaz et la combustion incomplète de produits sont les principaux critères d'accidents respiratoires durant l'utilisation de ce produit lors d'incendies. Dans les entreprises manufacturières d'extincteurs, des systèmes automatés et des contrôles de systèmes de ventilation minimisent l'exposition respiratoire. Les employeurs et les employés doivent utiliser leur jugement professionnel où le port de masque ou de respirateur d'air purifié est recommandé.

Protection respiratoire: utilisez un masque N95 ou un respirateur d'air purifié (APR) à filtre de haut rendement (HEPA).

Protection des yeux: lunettes à protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau: Utilisez des gants en nitrile, latex ou équivalents et un tablier de travail. Des pratiques d'hygiène personnelle sont essentielles, tels qu'évitez les produits alimentaires, produits de tabac ou tout autre produit manipulé avec les mains et porté à la bouche. Lavez-vous abondamment après l'utilisation du produit.

Section 9. Propriétés chimiques et physiques

Apparence: poudre jaune, fine et sans odeur.

Gravité spécifique: ~ 0.88 dans des conditions aérées.

Solubilité: ce produit ne se dissout pas immédiatement dans l'eau.

Ininflammable

Point d'éclair: aucun

Vapeur: < 1 mm Hg

pH: approximativement 4-5

Point d'ébullition: Ne s'applique pas

Non explosif ou aucune propriétés oxydantes

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité: stable

Incompatibles: bases alcalines, magnésium, produit oxydant tels que calcium hypochlorite (chlore de piscine) et cyanure.

Produits décomposés: Chauffé, il peut se dégager du monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et du dioxyde de soufre. Oxydes de phosphore et d'ammonium reportés.

Possibilité de réactions: faible – voir les incompatibilités ci-dessus.

Section 11. Information toxicologique

Toxicité aiguë: Phosphate de mono-ammoniac LD₅₀ (rat): > 1000mg/kg de produit
Sulfate d'ammoniac LD₅₀ (rat): 2840 mg/kg de produit
Attaque les organes humains: système respiratoire, yeux, peau. Ce produit est un irritant pour le tissu épithélial, et peut aggraver les maladies de la peau. Aucune information n'a été trouvée indiquant que ce produit peut causer une sensibilité.

Toxicité: Pneumonie, ou maladie pulmonaire peuvent être le résultat d'expositions prolongées à toutes formes de poussière.

Toxicité reproductive: Les ingrédients de ce produit ne sont pas connus pour avoir des cellules reproductives ou des effets tératogène.

Section 12. Information écologique

Toxicité Écologique: Effets négatifs inconnus. Fournit du nitrogène et du phosphore aux plantes.

Persistance/Dégradation: Se dégrade rapidement dans des conditions d'humidité.

Bio-accumulation: Inconnue.

Mobilité au sol: Faible taux d'évaporation; se dilue à l'eau, peut s'infiltrer à l'eau souterraine.

Section 13. Disposition du produit

Ce produit n'a pas les caractéristiques RCRA de produit dangereux ou n'est pas listé comme poussière dangereuse. Les lois provinciales ou municipales peuvent être plus réglementées que les lois fédérales. L'utilisation de ce produit peut altérer ou contaminer et créer différents déchets devant être considérés.

Section 14. Information de transport

Ce produit n'est pas considéré par le Ministère Américain du Transport (DOT) 49 CFR 172 comme étant une matière dangereuse, et n'est pas contrôlé par le DOT ou par la réglementation de Transport Canada sur les matières dangereuses.

Les appareils d'extincteur sont considérés comme des matériaux dangereux par le Département américain de Transport et par Transport Canada lorsqu'ils sont transportés sous pression, avec un gaz ininflammable et propulseur. Le nom approprié de transport sera «Extincteur» et la norme UN sera UN 1044. La classification DOT est 2.2 Gaz Ininflammable. Groupe d'emballage – N/D

Section 15. Information sur la réglementation

Liste des statuts - International

Tous les ingrédients sont dans l'inventaire :

Pays	Agents	Statut
États-Unis d'Amérique	TSCA	Oui
Canada	DSL	Oui
Europe	EINECS/ELINCS	Oui
Australie	AICS	Oui
Japon	MITI	Oui
Corée du Sud	KECL	Oui

Risque européen et recommandation de sécurité:

Classification européenne: Nocif
Résultat R: 22 Nocif si avalé
36/37/38 Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau
Recommandation S: 26 En cas de contact avec les yeux, rincez immédiatement à l'eau abondante et suivez les recommandations du médecin
36 Portez les vêtements recommandés

Composition:

Phosphate de Mono ammoniac:

Classification: Nocif
Résultat R: 22 Nocif si avalé
36/37/38 Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau
Recommandation S: 26 En cas de contact avec les yeux, rincez immédiatement et abondamment à l'eau claire et suivez les recommandations du médecin.
36 Portez les vêtements recommandés

Sulfate d'ammoniac:

Classification européenne: Irritant
Résultat R: 22 Nocif si avalé
36/37/38 Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau
Recommandation S: 26 En cas de contact avec les yeux, rincez immédiatement à l'eau abondante et suivez les recommandations du médecin.
36 Portez les vêtements recommandés

Information sur la réglementation fédérale américaine:

Aucun des éléments chimiques de ce produit ne fait parti des exigences du SARA ou n'a une limite de proportion (TPQs), ou n'a des quantités seuils de déclaration CERCLA (RQs), ou n'est régi par la loi TSCA 8(d).

Information sur la réglementation des États américains:

Les éléments chimiques de ce produit sont couverts par la réglementation spécifique des États américains tels qu'énoncé ci-dessous:

Alaska – Substances désignées toxiques et dangereuses: Aucune
Californie – Limite acceptable sur l'exposition de produits chimiques contaminateurs: Aucune
Floride – Liste des substances: Poussière Mica, Sulfate d'ammoniac
Illinois – Liste des substances toxiques: Aucune
Kansas – Liste - section 302/303: Aucune
Massachusetts – Liste des substances: Sulfate d'ammoniac
Minnesota – Liste des substances dangereuses: Aucune
Missouri – Information de l'Employeur/Liste des substances toxiques: Aucune
New Jersey – Droit de connaître la liste des substances dangereuses: Aucune
Dakota du Nord – Liste des produits chimiques dangereux, Compte rendu des quantités: Aucune
Pennsylvanie – Liste des substances dangereuses: Aucune
Rhode Island – List des substances dangereuses: Poussière Mica, Sulfate d'ammoniac
Texas – List des substances dangereuses: Aucune
Virginie Ouest – Liste des substances dangereuses: Aucune
Wisconsin – Substances toxiques et dangereuses: Aucune

Proposition 65 de la Californie: Aucune composante n'est listée

Section 16:

Quand expédié dans un extincteur d'incendie emmagasiné de type de pression, et pressurisé avec un gaz d'expellant inerte, non toxique et ininflammable, l'extincteur d'incendie est considéré un matériel hasardeux par le Ministère des Transports d'Etats-Unis et Canada de Transport. Le nom correct d'expédition sera EXTINCTEUR D'INCENDIE et la désignation d'ONU est ONU 1044. La classe de danger de POINT/la division est 2,2 Non le Gaz Inflammable. Emballer le Groupe—N/UN

Section 17: Informations additionnelles

Cette fiche d'information de matériau de sécurité est conforme à la réglementation ou les standards américains, anglais, canadiens, australiens et européens 2003 ANSI Z400.1.

Les informations mentionnées ci-dessus sont considérées comme exactes selon les données actuellement disponibles. Ce document n'a pas la prétention de tout inclure et devrait seulement être utilisé comme guide.

Mise à jour par Lindsay R. Hill, CIH